

Pour les personnes présentes au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

La partie forfaitaire de la taxe couvre les services de gestion des déchets et comprend :

- Le traitement de 60 kg de déchets résiduels par membre du ménage (poubelle noire) ;
Exemple au 1^{er} janvier votre ménage se compose de trois personnes vous aurez droit
à 60 kg X3 = 180 kg pour l'année
- Le traitement de 40 kg de déchets organiques par membre du ménage (poubelle verte) ;
- La collecte des PMC (sacs bleus), des papiers, des cartons et des verres ;
- L'accès au réseau de parcs de recyclage ;
- 12 vidanges de conteneurs pour les déchets résiduels (poubelle noire)
- 18 vidanges de conteneurs pour les déchets organiques (poubelle verte)

Pour les ménages comptant un ou plusieurs membre(s) incontinent(s) bénéficie(nt), à leur demande, sur production d'une attestation médicale une réduction de la taxe proportionnelle équivalente à 120 kg de la fraction résiduelle par personne incontinente.

Les ménages comptant un ou des enfants de maximum trois ans au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition peuvent bénéficier d'une réduction de la taxe proportionnelle équivalente à 40 kg par enfants de trois ans maximum. En remplissant un document auprès de l'administration communale

Dans le cas où le quota des poubelles est dépassé :

0,14 €/kg pour les déchets résiduels (dans la poubelle noire) au-delà de 60 kg et jusqu'à 100 kg inclus par membre de ménage. Au-dessus de 100 kg par membre de ménage le taux est de 0,18 €/kg.

0,10 €/kg pour les déchets organiques (dans la poubelle verte) au-delà de 40 kg par membre de ménage.

Toutes vidanges supplémentaires est de 0,60 € par poubelles à chaque sortie.

Pour toutes personnes qui sont arrivées en cours d'année sur l'entité d'Anderlues.

Il ne sera pas réclamé de partie forfaitaire.

Cependant chaque sortie de poubelle coutera 0,60 € qu'il s'agisse de la poubelle verte ou de la noire.
(Sortez là uniquement lorsqu'elle est remplie)

Sera comptabilisé le poids dans les poubelles

0,10 €/kg pour la poubelle verte. (Exemple 100 kg vous coutera 10 €)

0,14 €/kg/kg pour la poubelle noire jusque 100 kg. Au-dessus de 100 kg 0,18 €/kg.

Vous pouvez bénéficier de :

- La collecte des PMC (sacs bleus), des papiers, des cartons et des verres ;
- L'accès au réseau de parcs de recyclage.

Tout renseignement complémentaire peuvent être obtenu auprès de

Madame Bougard au 071/54 89 54.

Vous pouvez consulter votre consommation de déchet sur www.icdi.be pour obtenir vos codes ou en cas de perte de ceux-ci vous pouvez sonner à Madame Bougard au 071/54 89 54.

Le ramassage à lieu les vendredis (sauf jours fériés, le ramassage ce fait le samedi)

TABLEAU DE CALCUL POUR LES POUBELLES A PUCE.

Partie forfaitaire

1 pers.: 90€ 2 pers.: 165€ 3pers.: 175€ 4pers. et plus: 180€

	POUBELLE VERTE	POUBELLE NOIRE
le poids à l'année	40kg/pers.	60kg/pers.
le nombre de levées à l'année	18 levées	12 levées



Partie variable

Pour les personnes arrivées en cour d'année ou ayant dépassé leur forfait.
--

	POUBELLE VERTE	POUBELLE NOIRE
Prix du Kilo (x)	0,10 €	0,14 €
Prix de la levée (y)	0,60 €	

$$\text{calcul: } ((x \cdot 0,10) + (y \cdot 0,60)) + ((x \cdot 0,14) + (y \cdot 0,60)) =$$

Poubelle verte



(lange enfant)



Copeau de bois



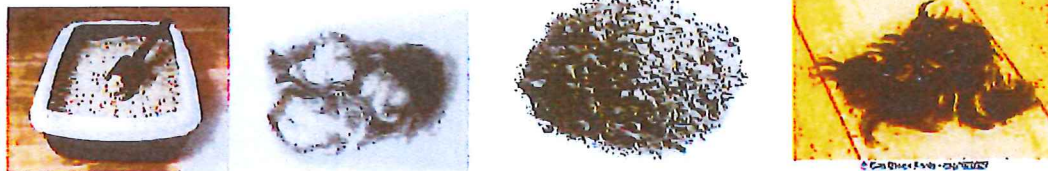
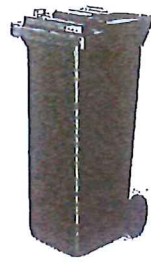
Litière bio dégradable

Avec quoi les emballer?

Sac bio dégradable



Poubelle noire



Nouveautés dans les recyparcs (anciennement appelés les parcs de recyclage) :



Les petits plastiques d'emballage

ENCORE PLUS DE RECYCLAGE : L'ICDI continue d'innover en 2018 !

Depuis le 05 janvier 2018, dans la zone ICDI, les citoyens peuvent encore améliorer le tri de leurs déchets ménagers en rapportant séparément et gratuitement les petits plastiques d'emballage au recyparc. Une manière de réduire davantage leur production de déchets résiduels !

Les collectes de sacs bleus PMC en porte-à-porte continuent sans changement et il est important de continuer à bien respecter les règles de tri.

Quels déchets sont acceptés ?

Tous les petits plastiques d'emballage vides, secs et propres qui ne sont pas acceptés dans le sac bleu prévu pour les PMC :

- Les films, sacs et sachets en plastique (sacs type « fruits et légumes », films emballant les revues, films étirables autour des denrées alimentaires, etc., films plastiques entourant les nouveaux objets, sac de terreau...);
- Les ravers et pots en plastique (les barquettes et ravers de beurre, de fruits, de charcuteries, de fromages, de viennoiseries, pots de fleurs, de glace, de yaourts, de sauce);
- Emballages vides de produits d'hygiène (les pots et tubes de cosmétiques, les tubes de dentifrice);
- Tous les petits objets en plastique autres qu'emballages d'un volume inférieur à 10 litres, sans aucune partie métallique (seaux, cintres, boîtiers de CD, jouets en plastique sans piles ni métaux etc.).

Films, sacs et sachets
en plastique



Ravers, barquettes et
pots en plastique



Emballages vides
de produits d'hygiène



Petits objets en
plastique



Comment bien préparer sa visite au recyparc ?

Avant de vous rendre au recyparc, vérifiez le guide du tri pour préparer au mieux votre visite. Emportez vos petits plastiques d'emballage dans un sac en plastique de récupération.

ATTENTION : les films plastiques qui présentent une couche d'aluminium (sachets de chips, emballage de café, certains emballages d'aliments pour animaux, etc.) sont strictement interdits car ils ont un impact négatif sur le recyclage de ces matières. Nous comptons sur vous pour y être attentifs.

N'oubliez pas de toujours vous munir de votre carte d'identité.

Que deviendront ces petits plastiques ?

Les petits plastiques vont être broyés, nettoyés, puis chauffés pour produire des granulés qui serviront à fabriquer de nouveaux objets en plastique : des bancs, des plots, des bacs à fleurs, ...

L'ICDI, en route vers le zéro déchet !

Bouteilles et flacons en Plastique

Uniquement bouteilles et flacons en plastique et donc aucun autre emballage ou objet en plastique.



Emballages Métalliques

Aussi: aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques



Cartons à boissons



Interdit

- Tous les autres emballages en plastique (pots, barquettes, raviers)
- Tous les sacs et films en plastique
- Les autres objets en plastique (jouets, pots de fleur)
- La frigolite et le papier aluminium
- Les seringues et les emballages ayant contenu des substances toxiques, des produits déboucheurs, des détartrants corrosifs pour toilette ou des huiles de moteur



A jeter dans la poubelle à ordures ménagères ou via les Ecoparc

Collecte en porte-à-porte dans le sac PMC

Remarques

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC
- Pas d'emballage avec une contenance supérieure à 8L
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC



Remarque

Les seringues ainsi que les emballages ayant contenu des substances toxiques, des produits déboucheurs, des détartrants corrosifs pour toilette ou des huiles de moteur doivent être déposés dans les Ecoparc.



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

AISELUS • ANDERLUES • CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT • CHÂTELET • COURCELLES
FARCIENNES • FLEURUS • FONTAINE-L'ÉVÊQUE • GERPINNES • HAM-SUR-HEURE/NALINNES • LES BONS VILLERS • MONTIGNY-LE-TILLEUL • PONT-À-CELLES

	JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
AISELUS-PRESLES	28	14-28	25	11-25	25	11-25	29	8-29	27	13-27	24	8-24	22	8-22	26	12-26	23	9-23	28	14-28	25	9-25	23	9-23
ANDERLUES	4	4-18	1	1-15	1	1-15	5	5-19	3	3-17	7	7-21	5	5-19	2	2-16	6	6-20	4	4-18	8	8-22	6	6-20
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	28	14-28	25	11-25	25	11-25	29	8-29	27	13-27	24	8-24	22	8-22	26	12-26	23	9-23	28	14-28	25	9-25	23	9-23
CHÂTELET 1	15	15-29	12	12-26	12	12-26	9	9-23	14	14-28	11	11-25	9	9-23	13	13-27	10	10-24	8	8-22	12	12-26	10	10-24
CHÂTELET 2	10	10-24	14	14-28	14	14-28	11	11-25	9	9-23	13	13-27	11	11-25	8	8-29	12	12-26	10	10-24	14	14-28	12	12-26
COURCELLES 1	21	7-21	18	4-18	18	4-18	15	1-15	20	6-20	17	3-17	15	1-15	19	5-19	16	2-16	21	7-21	18	4-18	16	2-16
COURCELLES 2	22	8-22	19	5-19	19	5-19	16	2-16	21	7-21	18	4-18	16	2-16	20	6-20	17	3-17	15	1-15	19	5-19	17	3-17
COURCELLES 3	16	2-16	20	6-20	20	6-20	17	3-17	22	8-22	19	5-19	17	3-17	21	7-21	18	4-18	16	2-16	20	6-20	18	4-18
COURCELLES 4	17	3-17	21	7-21	21	7-21	18	4-18	16	2-16	20	6-20	18	4-18	22	1-22	19	5-19	17	3-17	21	7-21	19	5-19
FARCIENNES	10	10-24	14	14-28	14	14-28	11	11-25	9	9-23	13	13-27	11	11-25	8	8-29	12	12-26	10	10-24	14	14-28	12	12-26
FLEURUS 1	14	14-28	11	11-25	11	11-25	8	8-29	13	13-27	8	8-24	8	8-22	12	12-26	9	9-23	14	14-28	9	9-25	9	9-23
FLEURUS 2	15	15-29	12	12-26	12	12-26	9	9-23	14	14-28	11	11-25	9	9-23	13	13-27	10	10-24	8	8-22	12	12-26	10	10-24
FLEURUS 3	11	11-25	8	8-22	8	8-22	12	12-26	10	10-24	14	14-28	12	12-26	9	9-23	13	13-27	11	11-25	15	15-29	13	13-27
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	2	2-16	6	6-20	6	6-20	3	3-17	8	8-22	5	5-19	3	3-17	7	7-21	4	4-18	2	2-16	6	6-20	4	4-18
GERPINNES	8	8-22	5	5-19	5	5-19	2	2-16	7	7-21	4	4-18	2	2-16	6	6-20	3	3-17	1	1-15	5	5-19	3	3-17
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	7	7-21	4	4-18	4	4-18	1	1-15	6	6-20	3	3-17	1	1-15	5	5-19	2	2-16	7	7-21	4	4-18	2	2-16
LES BONS VILLERS	24	10-24	28	14-28	28	14-28	25	11-25	23	9-23	27	13-27	25	11-25	29	8-29	26	12-26	24	10-24	28	14-28	26	12-26
MONTIGNY-LE-TILLEUL	16	2-16	20	6-20	20	6-20	17	3-17	22	8-22	19	5-19	17	3-17	21	7-21	18	4-18	16	2-16	20	6-20	18	4-18
PONT-À-CELLES 1	29	15-29	26	12-26	26	12-26	23	9-23	28	14-28	25	11-25	23	9-23	27	13-27	24	10-24	22	8-22	26	12-26	24	10-24
PONT-À-CELLES 2	23	9-23	27	13-27	27	13-27	24	10-24	29	15-29	26	12-26	24	10-24	28	14-28	25	11-25	23	9-23	27	13-27	28	11-28

Dates en rouge : Collecte le samedi pour cause de jour férié.

- Ne vous fiez pas à vos vieilles habitudes ni à vos voisins pour savoir quand sortir vos déchets!

Les collectes ont été optimisées afin de garantir la fréquence de passage pour tous.

UN SEUL RÉFLEXE: consultez les dates dans le calendrier des collectes!
- Collectes de PMC : utilisez exclusivement des sacs bleus avec la mention PMC et le logo de l'intercommunale Tibi (ils sont en vente chez les revendeurs habituels des sacs de déchets résiduels payants).
 - Consultez le site www.tibi.be pour savoir dans quelle section d'entité votre rue se situe ou appelez le **0800/94 234**.

LES DATES DE COLLECTES, ÇA VOUS CONNAÎT!

Gratuit! Téléchargez l'application « Recycle! » via l'app store, play store ou windows store sur votre smartphone ou votre tablette et soyez toujours au courant des dates de collectes des déchets ménagers. En collaboration avec Fost Plus, Bebat et Recupel.



DEMANDE DE REDUCTION DE LA TAXE
PROPORTIONNELLE
(art.9 du règlement)

Anderlues, le

Je soussigné Mr/Mme résidant à
..... à

souhaiterais bénéficier de la réduction de la taxe proportionnelle pour :

- mon(mes) enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition

nom....., prénom né(e) le

nom....., prénom né(e) le

(résidant au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition dans le ménage de la personne de référence)

- pour étant reconnu(e) incontinent.

(résidant au 1^{er} janvier dans le ménage de personne de référence une attestation médicale devra être jointe à ce document).

- j'exerce l'activité d'accueillante reconnue par l'ONE à mon habitation. Nombre de places d'accueil au 1^{er} janvier 2019.

(une attestation de l'ONE faisant foi devra être jointe à ce document)

Signature de

La Ressourcerie du Val de Sambre, un nouveau service de collecte gratuit

Dès janvier 2016, la Commune d'Anderlues mettra à la disposition de la population un nouveau service gratuit pour la collecte des objets encombrants en collaboration avec l'ICDI. Ce service de collecte des encombrants à domicile sera assuré par la Ressourcerie du Val de Sambre.

Les modalités d'enlèvement ?

- Contactez-nous au 071/47.57.57 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.
- Nous fixerons ensemble un rendez-vous, dans les 14 jours ouvrables de votre demande, pour l'enlèvement à votre domicile des encombrants/objets dont vous souhaitez vous débarrasser.
- Lors de la prise de rendez-vous, il est impératif de nous communiquer la liste précise des encombrants/objets à enlever par notre service. Tout objet ou encombrant non communiqué préalablement pourrait être refusé lors de la collecte.
- Le jour de l'enlèvement pour contribuer à un service de collecte rapide et efficace, voici les consignes à respecter :
 - o Soyez présent.
 - o Préparez et regroupez dans un seul endroit du rez de chaussée de votre domicile les encombrants/objets dans un endroit directement accessible depuis la voie publique (hall d'entrée, garage,...). Attention, il est interdit de déposer les encombrants/objets sur la voie publique.
 - o Pour faciliter le travail de notre équipe, démontez ce qui peut l'être et rassemblez les petits objets dans des caisses en carton ou sacs en plastique.
 - o Dans le cas d'un enlèvement de matériaux bruts (planches/lattes en bois, parquet, lattes en PVC,...), veillez à rassembler ensemble les grandes planches/lattes et mettre les plus petites dans des caisses en carton, sacs en plastique ou tout autre contenant équivalent. Tout enlèvement de matériaux bruts ne répondant pas à ces conditions pourrait être refusé lors de la collecte.



Ces conditions étant d'application pour le bon déroulement de l'enlèvement à votre domicile, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes ci-dessus sous peine de ne pas pouvoir assurer votre enlèvement lors de notre passage.



Quels encombrants/objets ?

La Ressourcerie du Val de Sambre collecte les encombrants en bon ou en mauvais état. Quelques exemples :

- le mobilier y compris le mobilier de jardin,
- les petits et gros électroménagers,
- les canapés,
- les matelas,
- les luminaires (sans ampoule ou sans néon),
- les outils,
- la vaisselle, les bibelots et les articles de décoration,
- les articles de loisirs, de sport et de camping,
- etc.

Pour connaître la liste exhaustive de ce que nous reprenons, n'hésitez pas à nous contacter.



En revanche, la Ressourcerie du Val de Sambre ne reprend pas les matériaux ou déchets suivants :

- les déchets inertes (briquillons, gyproc,...),
- les déchets spéciaux des ménages (peintures, produits toxiques, piles,...),
- les déchets verts,
- les vêtements, chaussures, maroquinerie,
- les pneus,
- Amiante et éternit avec asbeste,
- etc.

Ces déchets doivent prendre la destination d'un parc de recyclage de l'ICDI. N'hésitez pas à les contacter au 0800/94.234.

Que deviennent les encombrants/objets que nous collectons ?

Après la collecte, les encombrants sont triés. Certains sont remis en état et revendus à prix modique dans le magasin de seconde main Trans'Form du CPAS de Charleroi (chaussée de Philippeville 290-292 à Marcinelle - Tél. : 071/37.65.05). Les autres encombrants/objets sont démantelés et dirigés vers une filière de valorisation ou de recyclage.

Contactez la Ressourcerie ?



La
Ressourcerie
du Val
de Sambre



LRVS SCRL FS

Rue du Déversoir, 1
6010 Couillet

☎ 071/47.57.57

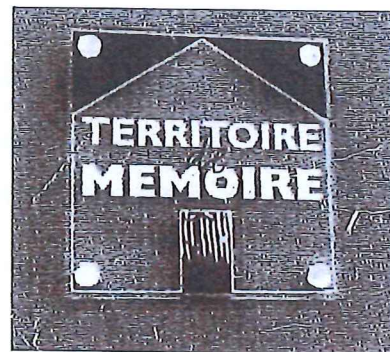
@ info@revalsambre.be

www.revalsambre.be

f Rejoignez nous sur Facebook

Inauguration

Ce 11 novembre, dans la salle du Conseil Communal, la commune d'Anderlues a inauguré la plaque commémorative de l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire ». Cette ASBL a été fondée suite à l'indignation face aux résultats électoraux de 1991 faisant réapparaître l'extrême-droite sur la scène politique belge, cela a poussé d'anciens résistants rescapés des camps de la mort et des militants laïques à créer les Territoires de la Mémoire devenus depuis lors un Centre d'Éducation à la Citoyenneté et à la Résistance.



La crainte des fondateurs était que les générations suivantes, peu informées, surtout trop peu sensibilisées, ne soient pas suffisamment en mesure de transmettre la mémoire de cette catastrophe humaine. Mais au-delà de cela, et en tant que résistants, ils tenaient surtout à mettre en garde contre toute tentative de banalisation du nazisme et de ses thèmes récurrents.

« Plus jamais ça ! Face aux menaces contemporaines et au-delà d'une légitime indignation, il est urgent de s'engager au quotidien. L'évocation du souvenir est indispensable pour éviter les erreurs commises dans le passé, pour comprendre et décoder le monde, complexe, qui nous entoure. Un « travail de mémoire » est donc indispensable auprès des enfants, des jeunes et des adultes et développe de nombreuses initiatives avec un objectif clair : encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique plus solidaire qui placera l'humain au centre de toutes les préoccupations... Par cette pose de plaque « Territoire de Mémoire », nous participons aujourd'hui à un geste symbolique, nous encourageons chacun, Citoyens et politiques, à s'engager pour une cause qui l'indigne ».

Informations : www.territoires-memoire.be - 04 232 70 60